

## CHAQUE MINUTE COMPTE !

Le Centre Médical Hélicoptéré vient en aide aux habitants de la plus grande zone rouge de Belgique. Une **zone rouge** est une région dans laquelle on ne peut pas bénéficier de l'intervention d'un médecin urgentiste endéans les **15 minutes** après l'appel au 112. Cette zone rouge étant située aux confins des provinces de Liège, Luxembourg et Namur, c'est naturellement en son centre que la base du CMH s'est installée, dans le village de Bra-sur-Lienne dans l'entité de Lierneux.

Grâce à son Airbus D3 dédié spécifiquement au secours aux personnes, le CMH peut être considéré comme un accélérateur thérapeutique au sein de cette zone critique ; ce qui va réduire fortement le timing de prise en charge du patient. Cet hélicoptère, seul vecteur médical hélicoptéré au sud de la Belgique, intervient aussi très régulièrement en dehors de cette zone rouge.

L'équipage du CMH, composé d'un pilote, d'un infirmier urgentiste et d'un médecin réanimateur, a la capacité de secourir toute personne en situation critique. Il peut lui prodiguer, au plus vite, les premiers gestes techniques avant de l'emmener vers l'hôpital le plus adapté à sa pathologie. L'hélicoptère et son équipement médical permettent un transfert optimal du patient sans les contraintes de la route. Son équipage, formé spécifiquement aux situations urgentes, garantit à chaque patient le même niveau de prise en charge en zone rurale qu'en zone urbaine. Le CMH est déclenché uniquement par la centrale 112, au même titre qu'un SMUR. Ce sont le délai d'intervention et la gravité de la situation qui imposent le choix du vecteur aérien.

L'utilité publique du CMH peut se justifier en grande partie par les quelques **1.300 interventions annuelles** assurées par son équipage, avec une moyenne de **4 missions par jour**.

## FINANCEMENT AUTONOME

Bien que régulé par le 112, le CMH ne dispose d'aucune subvention fédérale. L'asbl CMH est donc contrainte de s'auto-financer pour assurer ses missions quotidiennes. Ce sont plus de 4,5 millions d'euros qu'il est nécessaire de trouver chaque année. Le CMH travaillant avant tout dans l'intérêt du patient, le coût des interventions est ramené au strict minimum.

Dès lors, les ressources financières du CMH proviennent principalement de la solidarité citoyenne qui s'exprime au travers des affiliations ; ce sont plus de **170.000 personnes ou familles** qui soutiennent le projet au travers d'une cotisation annuelle.

Le CMH peut aussi compter sur de nombreux dons, legs, subsides et autres soutiens financiers collectés par des associations pour compléter son budget.